

Rapport annuel 2025 de l'Ombudsman des huissiers de justice : les demandes de médiation traduisent un besoin d'accompagnement

Bruxelles, le 2 juillet 2027 - La plupart des consommateurs qui s'adressent à l'Ombudsman des huissiers de justice cherchent avant tout des explications et un accompagnement. Le nombre de demandes de médiation augmente légèrement dans un contexte économique difficile. On observe notamment une part importante de dettes envers les pouvoirs publics, tandis que les procédures sont, le plus souvent, correctement suivies.

L'ombudsman a enregistré 586 demandes de médiation en 2025, dont 579 recevables, une légère hausse qui s'inscrit dans la poursuite de la reprise des activités après la crise sanitaire, dans un contexte où certaines situations financières restent fragiles.

L'ombudsman, Arnout De Vidts constate, « Tout événement majeur dans le monde qui affecte également la Belgique provoque des conséquences économiques pour notre pays et touche particulièrement les familles qui ont peu d'épargne. »

Principaux résultats 2025

- 586 dossiers introduits, dont 579 recevables (99 %)
- 53 dossiers (9 %) ont abouti à un accord
- 526 dossiers (91 %) ont été clôturés dont :
 - 72,6 % de plaintes non fondées
 - 21,5 % sans suite du demandeur
 - 5,9 % sans possibilité d'accord

Le nombre élevé de plaintes non fondées démontre que la majorité des consommateurs qui s'adressent à l'ombudsman font face à un besoin d'explication plutôt qu'un litige à proprement parler.

L'année 2025 confirme plusieurs tendances : une augmentation du recours à la médiation, une intervention souvent tardive des débiteurs, **la prépondérance des dettes publiques (amendes, taxes, redevances) dans les dossiers de médiation**

Dans la majorité des cas, les situations suivent une logique similaire :

- absence de réaction aux premières communications du créancier ;
- intervention tardive, alors que la procédure est déjà engagée ;
- incompréhension liée à l'évolution des coûts.

Les constats opérés dans les dossiers montrent que les procédures légales ont, le plus souvent, été correctement suivies. L'ombudsman souligne l'importance d'un accès à une information claire et en temps utile, afin d'éviter l'escalade des situations.

À l'occasion de ce dernier rapport, Quentin Debray, président francophone de la Chambre nationale des huissiers de justice tient à saluer le travail de l'Ombudsman sortant :

« Au fil de son mandat, le tout premier ombudsman des huissiers de justice a contribué à structurer un service de médiation aujourd'hui solidement ancré dans le paysage institutionnel. La Chambre nationale souhaite le remercier pour cet engagement. Ses conclusions nous encouragent à maintenir nos efforts pour rendre la profession plus moderne et transparente. »